

# MAISONS SPORT SANTÉ DU JURA





## QUELQUES REPÈRES

**1<sup>ER</sup> MARS 2017**

**Mise en application de la loi de modernisation de notre système de santé.**

- Encourage le sport sur ordonnance.
- Donne un cadre à la prise en charge de personnes en ALD en posant les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant.
- En fonction du niveau de limitation de l'usager, oriente la prescription vers les professionnels adéquats.
- Absence de remboursement mais existence de systèmes de soutiens financiers.

**24 FÉVRIER 2022**

**Le sport sous ordonnance est élargie aux maladies chroniques, aux personnes présentant des facteurs de risques (diabète, hypertension, obésité...) et aux personnes en perte d'autonomie (critères à définir prochainement).**

- La prescription du médecin traitant, étendue aux médecins spécialistes.
- La possibilité pour les kinésithérapeutes de renouveler une prescription.
- Les Maisons Sport Santé sont reconnues dans le code de la santé publique.



## UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ VERS UNE REPRISE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

Mesure « phare » de la stratégie nationale sport santé 2019-2024, le programme « Maisons Sport Santé » a comme objectif **d'amener le plus grand nombre de personnes à intégrer la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population.**

Le département du Jura est doté de **4 structures reconnues depuis janvier 2022**, qui partagent cet objectif commun : **favoriser l'accès à tous, d'une pratique d'activité physique.**

L'activité physique est aujourd'hui reconnue comme thérapie non médicamenteuse, lorsque l'on en propose le bon dosage. Participer à sa promotion, c'est proposer un moyen de lutter dans un premier temps contre les méfaits de la sédentarité, mais aussi **offrir une solution pouvant apporter un bien-être, un mieux-être de notre population.**

Car, comme tous les territoires, la sédentarité touche aussi les habitants du Jura, dont particulièrement les enfants, les femmes et les habitants des territoires ruraux.

## Certificat médical de non contre indication apparente à la pratique des Activités Physiques Adaptées (A.P.A.)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie que l'état de santé de

Mlle  Mme  M

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Observé(e) ce jour, est compatible avec la pratique d'Activités Physiques et ou Sportives Adaptées. En l'absence de signe clinique apparent contre-indiquant, je l'autorise en conséquence à pratiquer les activités suivantes :

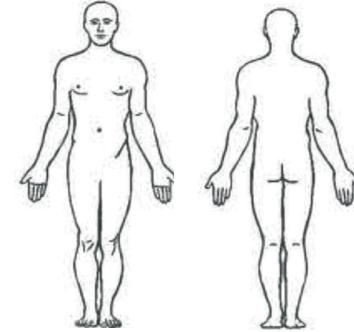
Activité physique progressive et régulière

Activités souhaitées : \_\_\_\_\_

**En évitant** (Précautions particulières : appareil locomoteur, cardiovasculaire, respiratoire, neurosensoriel, vision, audition, équilibre.

Contre-indications. Activités déconseillées) :

Sur les personnages ci-contre, indiquez où se situent les douleurs ou fragilités



Incluant :

Informations complémentaires :

ALD

Maladie chronique

CSS

Je souhaite avec l'accord du patient avoir des retours sur son accompagnement individualisé

Contact personnel : Mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature et cachet



## QUELQUES REPÈRES

**1<sup>ER</sup> MARS 2017**

Mise en application de la loi de modernisation de notre système de santé.

- Encourage le sport sur ordonnance.
- Donne un cadre à la prise en charge de personnes en ALD en posant les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant.
- En fonction du niveau de limitation de l'usager, oriente la prescription vers les professionnels adéquats.
- Absence de remboursement mais existence de systèmes de soutiens financiers.

**24 FÉVRIER 2022**

**Le sport sous ordonnance est élargie aux maladies chroniques, aux personnes présentant des facteurs de risques (diabète, hypertension, obésité...) et aux personnes en perte d'autonomie (critères à définir prochainement).**

- La prescription du médecin traitant, étendue aux médecins spécialistes.
- La possibilité pour les kinésithérapeutes de renouveler une prescription.
- Les Maisons Sport Santé sont reconnues dans le code de la santé publique.



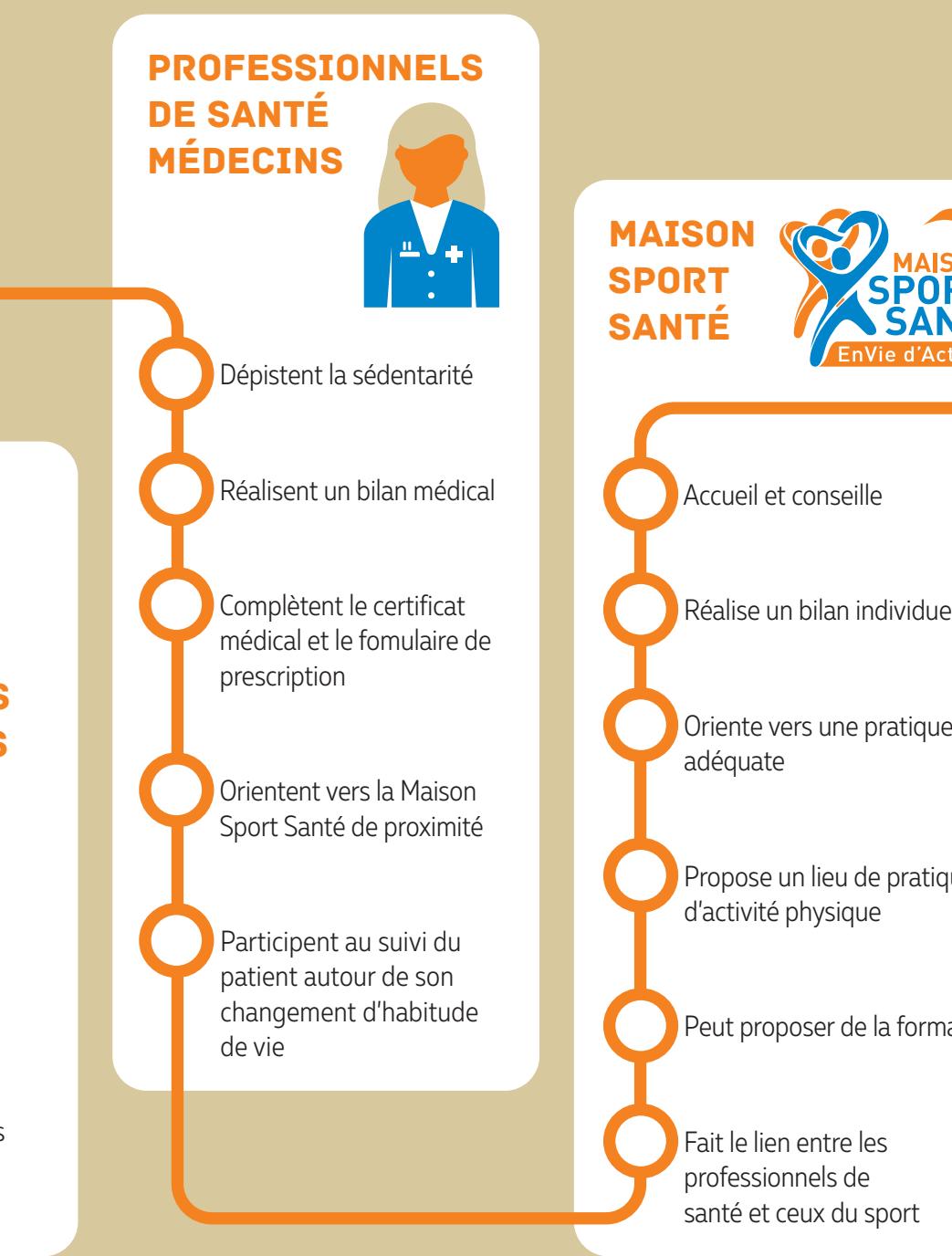
## UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ VERS UNE REPRISE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

Mesure « phare » de la stratégie nationale sport santé 2019-2024, le programme « Maisons Sport Santé » a comme objectif **d'amener le plus grand nombre de personnes à intégrer la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population.**

Le département du Jura est doté de **4 structures reconnues depuis janvier 2022**, qui partagent cet objectif commun : **favoriser l'accès à tous, d'une pratique d'activité physique.**

L'activité physique est aujourd'hui reconnue comme thérapie non médicamenteuse, lorsque l'on en propose le bon dosage. Participer à sa promotion, c'est proposer un moyen de lutter dans un premier temps contre les méfaits de la sédentarité, mais aussi **offrir une solution pouvant apporter un bien-être, un mieux-être de notre population.**

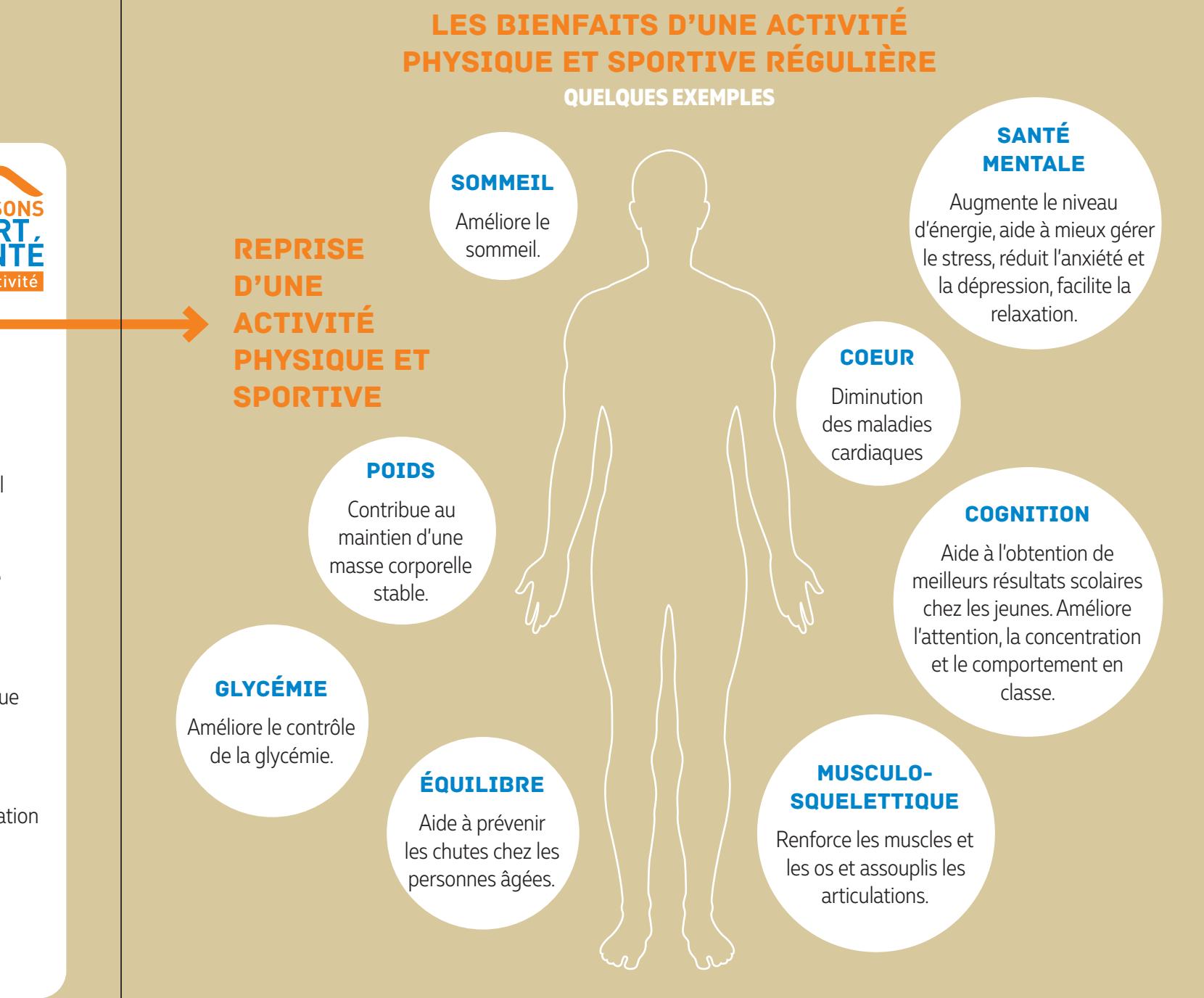
Car, comme tous les territoires, la sédentarité touche aussi les habitants du Jura, dont particulièrement les enfants, les femmes et les habitants des territoires ruraux.



**MAISON SPORT SANTÉ**

**En Vie d'Activité**

- Accueil et conseille
- Réalise un bilan individuel
- Oriente vers une pratique adéquate
- Propose un lieu de pratique d'activité physique
- Peut proposer de la formation
- Fait le lien entre les professionnels de santé et ceux du sport



## MAISON SPORT SANTÉ SOCIALE DU GRAND DOLE

📍 rue du Général Béthouard - 39100 DOLE  
📞 07 82 09 22 73  
✉️ MSSSGD@cdavironjura.fr  
👤 M. NAVEL Arnaud

## MAISON SPORT SANTÉ POLIGNY

📍 22 rue du Collège - 39800 POLIGNY  
📞 06 23 22 26 68  
✉️ contact@sportsante.org  
🌐 www.sportsante.org  
👤 M. LECUREUX Arnaud

## MAISON SPORT SANTÉ LONS-LE-SAUNIER COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

📍 86 cours Sully - 39000 LONS-LE-SAUNIER  
📞 06 40 45 98 86  
✉️ msslons39@gmail.com  
🌐 www.epgv39.fr  
👤 M. HENRY Cédric

## MAISON SPORT SANTÉ VAL SURAN

📍 Maison Médicale - 212 rue Lezay Marnesia - 39320 VAL SURAN  
📞 06 74 33 43 23  
✉️ hugo.cerda@hotmail.fr  
🌐 www.cerda-hugo.com  
👤 M. CERDA Hugo

## COORDINATION DES DISPOSITIFS

AGENCE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ  
DIRECTION DU CABINET,  
DU PILOTAGE ET DES  
TERRITOIRES  
ARS BFC • DD39

📍 24 rue des écoles  
CS 60348  
39015 LONS-LE-SAUNIER

DIRECTION  
DES SERVICES  
DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DU JURA

📍 4 rue du Curé Marion  
39000 LONS-LE-SAUNIER

